

Commune de GERTWILLER
Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
Canton d'OBERNAI
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 septembre 2024 à 20h00
Convocation du 22 août 2024

Étaient présents : M. Rémy HUCHELMANN – Mme Suzanne GRAFF – M. Stéphane RISS - M. Gabriel ROSFELDER - M. Hubert ROCHELLE – Mme Evelyne TRUTT - M. Christian GRAF – Mme Frédérique HUCHELMANN - Mme Elisabeth MEYER-BRENNER

Absents excusés : M. Guy THOMANN (procuration à Elisabeth MEYER) - M. Christian FREY (procuration à Suzanne GRAFF) - Mme Pascale HABSIGER (procuration à Rémy HUCHELMANN) - Mme Sabrina HORN

Secrétaire de Séance : Mme Suzanne GRAFF

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Rémy HUCHELMANN, Maire de Gertwiller.

Approbation du PV du 11 juillet 2024 : Approuvé à l'unanimité des membres présents

1. Travaux de voirie – Marché de maîtrise d'œuvre : délibération n° 28

Au vu de l'évolution du marché de travaux, le montant de la maîtrise d'œuvre initialement prévu à 51 130, 49 € HT été réétudié. Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est de 53 545,21 € HT (dont 5 608,71€ HT de sous-traitance à la société WE-SCAPE).

La mission se compose de deux contrats :

- MAPA_S_2022-01 d'un montant de 28 993.50 € HT (devis signé en 2022)
- MAPA_S_2024_01 d'un montant de 24 551,71€ HT (marché complémentaire)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

APPROUVE la nouvelle l'offre de prix proposée par la société « Atelier de l'Aménagement voirie et paysage »

AUTORISE la déclaration de sous-traitance à la société WE-SCAPE sis à Benfeld.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs au marché complémentaire avec la société « Atelier de l'Aménagement voirie et paysage » ainsi que ceux liés à la sous-traitance pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Vote : POUR à l'unanimité

2. Droit de stationnement : délibération 29

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une demande pour le stationnement d'un camion food truck spécialiser dans les tartes flambés a été faite par mail.

Après délibération, le Conseil Municipal,

AUTORISE stationnement d'un camion food truck spécialisé dans les tartes flambées.

SOLLICITE une participation de 20 euros chaque jour de stationnement

Vote : POUR à l'unanimité

3. Subventions : délibération n° 30

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

ALLOUE la subvention suivante :

- GYM Andlau pour un montant de 20 €/ enfant soit un total de 100 €
- Ecole de Musique d'Andlau pour un montant de 387 €

Vote : POUR à l'unanimité

4. Divers :

SMICTOM : Rapport annuel 2023

Perce Neige : Remerciement pour la subvention versée

Terrain de pétanque : Le conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre contact avec M. MANGOLD Mickael pour l'entretien du terrain de pétanque.

La séance est levée à 20h30

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 11 septembre 2024
Le Maire :
Rémy HUCHELMANN

